

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° CC-2026-052

L'an deux mille vingt-six  
Le dix mars à dix-neuf heures  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 4 mars 2026

**Nombre de membres :**

En exercice 37  
Présents 29  
Votes 35

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Marc COSTE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Olivier BIAGGI, Pascal OUTREBON, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Jean-Marc MACHON, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN

**ABSENTS / EXCUSES :**

Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET

**PROCURATIONS :**

Arnaud SAVOIE donne procuration à Bernard CHATAIN  
Denis LANCHON donne procuration à Caroline DOMPNIER DU CASTEL  
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI  
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN  
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN  
Séverine SICHE-CHOL donne procuration à Pascale DANIEL

**SECRETARE DE SEANCE** : Pascal OUTREBON

Rapporteur : Madame Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Vice-Présidente déléguée à la Culture

**CULTURE**

\*\*\*\*\*

**Approbation des tarifs  
de la billetterie cinéma  
et du service de  
restauration légère  
"pause-grignote"  
du TCJC**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », dont la gestion du Centre Culturel « Jean Carmet »,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie Sociale » du 3 février 2026,

Chaque saison, les tarifs de la billetterie cinéma, les séances et représentations scolaires ainsi que le service de restauration légère les soirs de spectacles (intitulé Pause-Grignote) font l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire pour pouvoir être applicables.

Le choix de ces montants est un levier ayant un impact déterminant sur le niveau de fréquentation du public concernant l'offre culturelle. Ces formules sont très appréciées, font vivre le lieu et apportent de la fidélité. Il est important de trouver un bon équilibre pour rester attractif.



Il est rappelé que des augmentations tarifaires ont déjà été mises en œuvre en 2024 et 2025. Par ailleurs, certains prix sont imposés par nos partenaires (ex : dispositifs scolaires cinéma, GRAC, CNC, festival Télérama...), tandis que les autres sont déterminés en fonction des recettes de billetterie et des subventions perçues.

Compte tenu du contexte économique et de l'inflation, il est proposé d'ajuster à nouveau certains tarifs :

- Augmentation de 10 centimes (tickets cinéma) :
  - Le plein tarif passe à 6,50 €, le tarif réduit à 5,50 € et le tarif enfant (-14 ans) à 4,50 €
  - Le plein tarif CNAS passe à 4,90 €, le tarif réduit à 4,10 € et le tarif enfant (-14 ans) à 3,40 €
- Augmentation de 40 centimes pour le tarif unique du festival Toiles des Mômes qui passe à 4 €.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Certifié exécutoire**  
**Transmis en**  
**Préfecture le 1.3.MARS.2026**  
**Notifié ou publié**  
**le 1.3.MARS.2026**  
**Le Président**

**VALIDE** la nouvelle grille tarifaire 2026-2027 de la billetterie cinéma, des séances et représentations scolaires et du service de restauration légère "pause-grignote", applicable à compter du mois de septembre 2026,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 13 MARS 2026  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,  
**Renaud PFEFFER**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois suivant sa publication*

CINEMA		TARIFS 2026-27	OBSERVATIONS
Place achetée à l'unité	Plein Tarif	6,50 €	
	Tarif réduit .	5,50 €	Egalement appliqué dans le cadre du Pass Culture et du Pass Région Seniors
	Tarif enfant (- 14 ans)	4,50 €	
	Tarif unique pour les séances "très jeune public"	4,20 €	
Ciné Karaoké		9,00 €	
Chèque GRAC rouge		5,20 €	Tarif fixé par le GRAC
Chèque GRAC noir		5,50 €	Tarif fixé par le GRAC augmenté en janvier 2024
Pass Temps Libre		4,00 €	Abonnement panaché ciné-spectacle avec le service solidarité également appliqué dans le cadre du Pass Région Seniors
Pass-Ados		2,60 €	En accord avec le service jeunesse - à partir du 1er septembre 2025
Abonnement "ambassadeurs jeunes du cinéma"		26,00 €	voir délibération du Conseil Communautaire du 24 février 2026
Collège au Cinéma		3,00 €	Tarif fixé par le Département
Lycée au Cinéma		3,00 €	Tarif fixé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Groupe scolaire		3,00 €	Aligné sur le tarif "Ecole au cinéma"
De La scène à l'écran		3,00 €	dispositif en lien avec la prog spec scolaire depuis 2023
Séance à la demande		4,00 €	aligné sur les tarifs scolaires
Billet Solidarité (Resto du Cœur..)		3,00 €	Fixé en lien avec les Resto du Cœur
Pass-Région		5,00 €	4€ débité sur le Pass + 1 € à payer par le jeune pour compléter
Formule Abonnement		51,00 €	Pour 10 entrées valables 1 an (soit 5,10 € la place)
Nuit du Cinéma		4,40 €	
'Les Toiles des Mômes (organisé par le GRAC)		4,00 €	Tarif unique pratiqué dans le cadre du festival
Majoration Animation / Atelier / Ciné-Conférence		1,50 €	Appliqué en complément d'une place achetée aux tarifs habituels
Chèque KDO		NC	Application des tarifs en vigueur
Exonérations		0,00 €	Professionnels, Accompagnateurs groupes scolaires & centre de loisirs
Tarif spécifique pour les communes et les CCAS		4,00 €	Tarif cinéma spécial (créé par Délibération 2023-127 du Conseil Communautaire du 2 oct 2023)
Festival Télérama		4,00 €	Tarifs fixés par Télérama
Tarifs Evénements nationaux (imposés)	Rentrée / Printemps & Fête du ciné & Festival Télérama	NC	Voir Délibération n° 072/05 du Conseil Communautaire du 28 juin 2005
Tarifs CNAS (Réduction -25%)	Place à l'unité / Tarif normal	4,90 €	Accessibles aux porteurs de la carte CNAS = -25% des tarifs ciné à l'unité
	Place à l'unité / Tarif réduit	4,10 €	
	Place à l'unité / Tarif Enfant (-14 ans)	3,40 €	
	Abonnement 10 entrées / Tarif normal	38,00 €	
<b>SPECTACLES SCOLAIRES</b>		<b>TARIFS 2026-27</b>	
Place vendue à l'unité	Maternelles / Primaires	5,70 €	
	Collèges	6,20 €	
	Lycée	9,30 €	
	PASS TEMPS LIBRE	6,00 €	En accord avec le service solidarité et applicable dans le cadre du Pass Région Seniors
<b>SPECTACLES TOUT PUBLIC</b>		<b>TARIFS 2026-27</b>	
Exonérations Tombolas		0,00 €	Pour les structures du territoire de la COPAMO (dans la limite du quota de 10 places sur la saison spectacle)
Bons cadeaux spectacles		25,00 €	Le public peut choisir la valeur du bon cadeau à offrir. Il sera délivré par mail ou imprimé en billetterie et utilisable pour des réservations sur le site ou au guichet grâce à un code dans la limite des places disponibles. Validité 12 mois à compter de la date d'achat. Le crédit disponible sur un bon cadeau peut être utilisé en une ou plusieurs fois. Un paiement par bon cadeau peut être complété par un autre mode de paiement. Le bon cadeau ne peut donner lieu à aucun remboursement, même partiel. Il ne sera ni échangé ni remboursé, notamment en cas de perte, vol ou détérioration.
		50,00 €	
		75,00 €	
		100,00 €	
<b>PAUSE-GRIGNOTTE</b>		<b>TARIFS 2026-27</b>	Créé par Délibération 105/19 du Conseil Communautaire du 17 déc 2019
RESTAURATION LEGERE	selon la formule	2,00 €	Tarifs allant de 1€ à 15€
		3,00 €	
		5,00 €	
		6,50 €	
		7,00 €	
		8,00 €	
		10,00 €	
BOISSONS		12,00 €	
		Bière (bouteille / 33cl)	4,00 €
		Vin (verre / 12,5 cl)	3,50 €
		Jus de fruit (verre / 20cl)	2,50 €
		Bouteille d'eau (50 cl)	1,50 €
		Bouteille vin rouge	15,00 €
		Bouteille vin blanc	15,00 €
Thé/Café	1,00 €		